

**Présidence de M. Gérard COLLOMB,**

**Maire**

Le lundi 8 avril 2013 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 2 avril 2013 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

**Désignation d'un Secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

**Appel nominal**

**Présents :** M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenaer, M. Bolliet, M. Vesco, Mme Brugnera, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flacconnèche, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Tête, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, M. Lafond, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld, Mme Panassier.

**Absents excusés :** M. Daclin, Mme Rivoire, M. Turcas, Mme Perraud, Mme Perrin-Gilbert.

**Dépôts de pouvoirs :** Mme Brugnera, Mme Roy, M. Havard, Mme Rabatel ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Daclin, Mme Rivoire, M. Turcas, Mme Perraud.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées :** M. Brumm, Mme Condemine, M. Corazzol, M. David, Mme Gay, M. Maleski, M. Philip, Mme Reynaud ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Arrue, Mme Frih, M. Philip, M. Nardone, M. Fournel, Mme Roure, Mme Pesson, M. Delacroix.

**M. LE MAIRE :** L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

---

**Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009**

**M. LE MAIRE :** Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

---

### Désignation de représentants dans divers organismes

**M. LE MAIRE :** L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « .... qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. .... ».

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour les désignations qui vont suivre :

Y-a-t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

(Adopté.)

---

#### Désignation n° 1 – L'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation –ISTR– Université Claude Bernard Lyon 1

**M. LE MAIRE :** L'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation est administré par un Conseil composé de 32 membres dont 10 composent le collège des personnalités extérieures.

La durée de mandat de ces administrateurs est fixée à 4 ans. Au sein de ce collège, la Ville de Lyon dispose d'un siège. En 2008, nous avons proposé la candidature de M. Kamel Sanhadji. Son mandat étant arrivé à échéance, je vous propose de renouveler sa candidature pour siéger au Conseil d'Administration.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

(Abstention des Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble pour Lyon - UMP, Nouveau Centre et Apparentés.)

---

#### Désignation n° 2 – Ecole Centrale de Lyon

**M. LE MAIRE :** la modification des statuts de l'Ecole Centrale de Lyon réserve 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants aux collectivités territoriales. Elle permet de faire entrer au Conseil d'administration : le Grand Lyon, la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Grenoble, la Ville d'Ecully, le Conseil général du Rhône.

Je vous propose la candidature de M. Jean-François Arrue pour siéger au Conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Lyon.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

(Abstention des Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble pour Lyon - UMP, Nouveau Centre et Apparentés.)

---

#### Désignation n° 3 – Collège d'Ethique de la vidéosurveillance des espaces publics

**M. LE MAIRE :** Par courrier du 3 avril 2013, M. Jean-Jacques David m'a fait part de son souhait de ne plus siéger au Collège d'Ethique de la Vidéosurveillance des espaces publics.

Pour le remplacer, je vous propose la candidature de : M. Luc Lafond.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

(Abstention du Groupe Ensemble pour Lyon - UMP, Nouveau Centre et Apparentés.)

#### Questions écrites du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement

**M. LE MAIRE :** Conformément à l'article L 2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement.

En l'absence de Mme le Maire d'arrondissement, c'est M. Bruno Lebuhotel qui donne lecture de la 1<sup>re</sup> question.

## **Question n° 1 : Avancement du chantier de rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse et de la création du tube mode doux**

**M. LEBUHOTEL Bruno** : Votre mandat est marqué par la réalisation d'un nombre important de grands projets et le 1<sup>er</sup> arrondissement en bénéficie pleinement.

Nous souhaiterions connaître l'avancement du chantier de rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse et de la création du tube modes doux ?

En effet, ce chantier donne le tempo pour un certain nombre d'autres réalisations tout aussi importantes.

En premier lieu, l'aménagement des Rives de Saône et son corollaire, la réhabilitation de la place Chazette, côté Rhône, directement impactée par ce chantier, mais aussi la promenade au plus près de l'eau sur la Saône, l'ouverture d'un parking non inondable et la mise en valeur de la place d'Albon sont fortement attendues par les habitants.

En second lieu, nous avons approuvé le report du réaménagement du boulevard de la Croix-Rousse après la réouverture du tunnel afin de ne pas gêner davantage la circulation.

Il est enfin prévu, le raccordement du tube modes doux au pont Delattre de Tassigny et aux quais.

Tous ces projets impactent fortement la vie des riverains et aussi de nos commerçants, sédentaires ou forains, qui doivent prendre des dispositions pour anticiper la réorganisation de leurs activités.

Pourriez-vous nous préciser le calendrier de ces diverses réalisations ?

**M. LE MAIRE** : Je vais donner la parole à MM. Buna et Claisse pour parler à la fois de l'avancement du projet Rives de Saône et en même temps, du projet tunnel de la Croix-Rousse et l'aménagement qui le jouxte.

**M. BUNA Gilles**, Adjoint : Je vous remercie d'avoir posé ces questions parce qu'en réalité, derrière une question il y a une fragmentation. On ne répondra peut-être pas à tout. Je me contenterai de répondre sur les berges de Saône et M. Claisse parlera du tunnel et de la place Chazette.

J'ai regroupé la question des délais de livraison. Chacun sait qu'on a beau prévoir tous les aléas, on n'est pas maître de la nature. Inévitablement, les deux ou trois mois laissés de battement face aux aléas climatiques ont été débordés. Cette année, il y a eu plus de 84 jours de crues. Donc le planning prévisionnel a été un peu bousculé.

Je vais indiquer les dates de livraison, telles qu'elles sont prévues.

Si on part de l'extérieur de Lyon :

- la promenade des Guinguettes est pratiquement inchangée : livraison juillet 2013 (ambiance bucolique) ;

- la promenade de Fontaines en amont : livraison juillet 2013. Donc pas de retard sensible ;

- la promenade de Fontaines : fin 2013 ;

- la promenade de Fontaines aval : livraison septembre 2013.

Donc des décalages que subissent l'ensemble des entreprises qui travaillent mais globalement, je n'ai pas vu de décalages importants par rapport aux plannings.

Ensuite, si on revient à l'intérieur de Lyon :

- Le bas port Rambaud, espace Kitchener-Marchand : vous avez vu que ce n'est pas inclus dans les séquences livrées dans le projet Rives de Saône car c'est la SPL Confluent qui va faire les travaux et prend en charge le projet à ce niveau là. Le retard n'est pas dû aux intempéries mais aux études. Donc finalement, la livraison de l'espace bas port Rambaud et de l'espace Kitchener-Marchand se fera en 2015. Cela permettra de relier par la promenade l'ensemble des séquences qui suivent au niveau intra urbain.

- Débouché de la passerelle par rapport au Palais de justice : pas de retard puisque ce n'est pas un espace sensible aux crues. Après la réflexion du Palais de justice, l'espace aura une belle allure.

- Le bas port Gillet : juillet 2013. Pas de retard particulier.

- Le Chemin nature : juillet 2013.

- Le bas port Gillet qui intéresse plus particulièrement les riverains des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements : livraison fin 2014. Vous voyez qu'on n'est pas électoralistes, on continue les projets indépendamment des séquences politiques qui se déroulent dans l'année.

- Le chemin nature vers la zone Rochette : septembre 2013.

- L'ancienne écluse : juillet 2013.

Donc une partie des séquences seront livrées d'ici la fin de cette année et les autres se poursuivront pour un horizon 2015.

Il y a une question qui se pose non liée aux intempéries et aux études : c'est le début du creusement du nouveau parking, sachant qu'il avait été prévu de creuser un nouveau parking en amont de celui qui existe sur les berges de Saône côté gauche et ensuite, de démolir le parking Saint Antoine. Il se trouve qu'il y a eu un recours qui porte beaucoup sur des questions de forme et qui remet en cause par ailleurs le parti pris d'aménagement qui avait été choisi, notamment les entrées et les sorties du futur parking et le fait d'utiliser la place d'Albon comme une des sorties du parking. Des éléments seront fournis au juge pour compléter des manques et mieux informer en fonction du dossier des pétitionnaires. Mais on attend avec sérénité que le juge se prononce. Simplement, on ne va pas commencer les travaux avant qu'il se prononce donc ça oblige à décaler le début du parking, donc ça ne sera pas avant 2015-2016, en fonction de la date de délibération des juges.

Mécaniquement, on avait prévu de déplacer un certain nombre de lignes et notamment, une ligne qui distribue l'électricité qui elle ne peut pas être fermée et donc déplacée en dehors des périodes d'été puisque c'est là qu'on demande le moins d'électricité. Donc on perd 6 mois mécaniquement par rapport à la date. Si dans 6 mois le tribunal se prononce, il faudra rajouter x mois pour attendre l'été. Voilà des choses comme ça : c'est imprévisible, c'est contrariant mais c'est là où l'on perd l'essentiel du temps. Il n'y a pas d'autres séquences où il y aura un retard aussi important.

Vous dites, il y a les riverains, les commerçants... il y a des inflexions qui ont été données après ces réunions. Il y a une file de stationnement qui subsistera sans doute sur les quais. Il y a l'organisation du marché qui n'est pas une chose simple qui sera revue, elle sera sans doute plus classique que ce qui avait été proposé initialement. C'est l'essentiel des discussions que nous avons eues avec les commerçants qui ont abouties à ces modifications et à ces infléchissements.

Globalement, on va vite, la concertation s'est poursuivie avec succès et le projet prend vite forme. Si on rajoute les quais au niveau du quartier de l'Industrie où on aura des cheminements piétons et vélos considérables et une circulation rejetée à l'intérieur et pas sur les quais, on a un bon dossier et pas d'inquiétudes particulières.

**M. CLAISSE Gérard**, Adjoint : Quelques éléments d'information qui concernent bien sûr la mairie du 1<sup>er</sup> mais pas seulement, cela concerne toute l'agglomération, notamment les mairies des 4<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements sur l'état d'avancement du chantier du tunnel de la Croix-Rousse. Donc très rapidement, je vais vous dire où nous en sommes.

Depuis la fermeture du tunnel routier qui a eu lieu le 5 novembre 2012, dont on peut se dire que globalement, elle se passe plutôt mieux que ce qu'on aurait pu craindre initialement en matière de circulation, les travaux réalisés sont les suivants :

- La déconstruction et le désamiantage de la voûte actuelle du tunnel routier ont été terminés fin janvier 2013. Cela représente la bagatelle de 15 000 tonnes de matériaux qui ont été extraits du tunnel routier existant.

- Les 11 galeries de sécurité dites inter-tubes réalisées entre le tunnel routier existant et le tube dit « modes doux », sont réalisées ainsi que la reconsolidation des fondations du tunnel existant.

- Tout ce qui est pose du dispositif d'étanchéité du tube routier est terminé depuis début mars. Une fois ce matériau posé, une nouvelle voûte en béton a été réalisée sur l'intégralité du tunnel. Ces travaux sont terminés depuis mi mars. Vous voyez en l'espace de 3 mois à peine l'ensemble des travaux ont été réalisés !

- Sont en cours jusqu'à la fin avril, la réalisation notamment en tranchée centrale, du réseau d'assainissement et des réseaux secs.

- Simultanément, nous avons engagé les travaux de réhabilitation et de rénovation des constructions intérieures d'abord, puis de réhabilitation et de rénovation de rééquipement de l'ensemble des

usines de ventilation. Il y en a 5 situées sur le plateau de la Croix-Rousse. L'illustration qu'on voyait concernant la rue de Crimée, ces travaux-là seront terminés au courant de l'été de cette année. Après vont être engagés dès la fin du mois d'avril tout début mai, les travaux d'équipement du tunnel routier, cela veut dire à la fois des travaux de revêtement pour la voirie et puis de revêtement sur la voûte béton, et tout ce qui concerne les travaux d'équipement, de sécurité, de ventilation, de signalétique, etc.

Simultanément ont été engagés les travaux d'habillage des têtes de tube, côté Rhône c'est de la pierre d'Autriche, et puis côté Rhône de la pierre de Villebois, et les travaux également d'habillage des têtes de tube sont en cours de réalisation, ils seront terminés d'ici la fin de l'été 2013.

Dès le mois de juin/juillet seront engagés les travaux d'essai et de test pour obtenir toutes les certifications et les autorisations nécessaires à la réouverture du tunnel routier qui est programmée avant la rentrée scolaire. Je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant mais le tunnel routier rouvrira avant la rentrée scolaire. Ensuite on va pouvoir passer sur le tube modes doux et l'habiller, l'équiper, de la même manière que ce qui aura été fait entretemps sur le tunnel routier. Puis seront engagés, les travaux d'aménagement de la place Chazette tout à fait importants pour les riverains avec lesquels de multiples réunions de concertation ont eu lieu pour définir cet aménagement. Il faut peut-être insister sur le fait que cela va être un aménagement de grande qualité.

Aujourd'hui la place Chazette est une place plutôt décaissée, assez routière, à l'ambiance plutôt bruyante, demain elle sera mise à niveau, très végétalisée. En quelque sorte, ce sera un belvédère sur le Rhône à l'ambiance beaucoup plus apaisée, on restitue sur la partie côté quai 53 places de stationnement, des cheminements piétons et cyclistes de qualité et une reprise complète du passage souterrain permettant de relier la place Chazette au quartier de l'école Michel Servet, de la rue Royale, etc, un passage qui sera beaucoup plus large que celui existant, beaucoup plus éclairé et lumineux, et donc plus sécurisé et qui plus est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour vous donner une idée de l'ambiance de ce que sera la place Chazette demain, et bien vous avez ici une ambiance à proximité de la future aire de jeux qui va être réalisée.

En résumé, retenir deux dates : réouverture du tunnel routier avant la rentrée scolaire, livraison finale de l'ensemble de l'ouvrage dit de réhabilitation du tunnel de la Croix-Rousse fin novembre 2013. Vous voyez, c'est à peu près trois mois de gagnés par rapport au planning initial, c'est suffisamment rare pour que ce soit souligné. Trois mois de gagnés par rapport au planning initial de ce chantier dont je dis toujours que c'est un chantier assez extraordinaire parce qu'il est complexe et qu'il n'était pas évident à gérer en milieu urbain. Finalement, je crois que ce chantier aura été vécu je ne dis pas de manière totalement indolore par l'ensemble des riverains, mais en tous cas de manière la plus amortie possible quant aux nuisances qu'il crée.

**M. LE MAIRE :** On voit quelques images de la place Chazette, je pense que cela devrait plaire aux habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement.

## **Question n° 2 : Redynamisation du quartier Bas des Pentès**

**Mme GLEIZE Isabelle :** Mes chers Collègues, la deuxième question concerne la redynamisation du quartier Bas des Pentès.

Vous avez initié une démarche ambitieuse de redynamisation commerciale du secteur des Pentès en mobilisant de nombreux services de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, que ce soit commerce et artisanat, développement économique, propreté, police, aménagement urbain, éclairage public, voirie, et d'autres encore, qu'ils soient ici remerciés. En 2011, suite à une réflexion sur le positionnement commercial du quartier, un appel à projets a été lancé sur les locaux vacants maîtrisés par les collectivités en lien avec les régies privées et les bailleurs sociaux. Cela a permis de réaffecter des rez-de-chaussée dans le cadre de la stratégie issue de cette étude.

En décembre 2012, une mise en lumière a permis une belle visibilité des commerces nouveaux et anciens de la rue Romarin. L'installation de la vidéo-protection et depuis peu, la présence de médiateurs sociaux, complètent ce dispositif. Tout ceci est le résultat d'une politique globale qui se révèle efficace et qui répond aux attentes des habitants.

Pouvez-vous nous faire un point d'étape sur cette action de développement économique ? Reste-t-il encore des locaux disponibles ? En effet, du fait de la réussite de ce projet nous avons encore en arrondissement de nouvelles demandes pour des installations de commerces.

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement, mes chers Collègues, pour répondre à cette question peut-être rapidement quelques mots sur le constat fait sur le secteur il y a deux ans, sur les objectifs que vous nous avez donnés Monsieur le Maire, lors d'un comité de pilotage, et puis sur les méthodes employées avec les moyens, et bien évidemment les résultats retrouvés. Je laisserai Marie-Odile Fondeur décrire précisément les implantations de commerçants et puis les dispositifs d'accompagnement.

D'abord le constat je crois, une difficulté que nous avons depuis de nombreuses années et ce, malgré de nombreux dispositifs, de retrouver sur ce secteur un lieu de mixité sociale et de qualité de vie collective dans un périmètre où se croisent les habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement mais aussi les passants qui vont sur le plateau et sur le cœur des Pentes et en redescendent. Il y a aussi beaucoup de touristes qui déambulent dans ce périmètre et dans ce quartier.

Cette qualité ne pouvait se retrouver qu'en créant des flux autour d'activités économiques et commerciales de qualité qui pourraient drainer de nouvelles populations, mais le développement de ces activités en rez-de-chaussée ne pouvait se faire qu'en travaillant de concert la sécurité, la tranquillité et le cadre de vie. Nous avons donc décidé effectivement avec le soutien fort du Grand Lyon, de constituer dans un premier temps un portefeuille foncier soit par acquisition, par préemption ou par DIA, et puis aussi en négociations auprès des bailleurs privés et publics afin de créer un effet levier sur une dizaine de locaux repérés principalement sur la rue Romarin. Marie-Odile Fondeur aura l'occasion de le décrire à travers cette carte qui vous est présentée.

En même temps que nous réalisons ces acquisitions, nous avons lancé un appel à projets en lien étroit avec les chambres consulaires, que ce soit les chambres de métier ou les chambres de commerce, mais aussi avec la Mairie d'arrondissement pour que finalement ces futures implantations répondent à l'esprit du quartier et aux besoins des clients potentiels, cela veut dire un mix entre du commerce de proximité alimentaire qui favorise le bio, les circuits courts du non-alimentaire, mais aussi des activités de mode et création qui existent déjà dans cet arrondissement, notamment avec l'essaimage du passage Thiaffait.

Parallèlement avec ce travail il y a des actions de sécurisation qui ont été menées par les polices nationale et municipale, ainsi que des opérations de régulation des activités nocturnes en lien avec la Préfecture et avec le Parquet. Ce travail est aujourd'hui complété -Isabelle Gleize l'a dit- par l'intervention de trois médiateurs présents tous les jours de 14 h à 21 h l'hiver, et de 15 h à 22 h l'été, pour un coût annuel de 118.000 € financés à égalité par la Ville et le Grand Lyon, et puis 10.000 € pour les bailleurs sociaux.

Donc, sécurité, tranquillité publique, mais aussi toujours pour favoriser de nouvelles implantations, un travail a été fait sur le cadre de vie avec le renforcement du nettoyage, du détagage des façades et un travail extrêmement important sur la qualité de l'éclairage public. C'est, je crois, 210.000 € en deux ans qui ont été investis sur cet éclairage public et puis nous avons continué à avancer sur l'aménagement des espaces publics. Je pense par exemple à la dalle Rozier, au jardin Croix-Paquet ou à l'espace paysager de la rue Burdeau.

Maintenant, les résultats : l'ensemble des mesures ont produit des effets majeurs pour répondre aux objectifs qui avaient été fixés. D'abord on a, par une acquisition de 9 locaux pour un montant de 548.000 €, des travaux dans ces locaux pour les mettre à niveau pour un montant de 681.000 €. La commercialisation en bloc de ces locaux, en s'appuyant sur l'appel à projets et un environnement qui, du coup, était plus favorable, ont permis en l'espace de quelques mois d'accueillir 15 nouvelles activités dont 10 dans le cadre de l'appel à projets. Marie-Odile Fondeur en donnera tout à l'heure le détail.

Aujourd'hui, je crois que c'est un quartier complètement modifié que l'on observe avec une incidence sur tout le périmètre, et pas simplement sur la rue Romarin. Je crois pouvoir dire que nous avons atteint les objectifs fixés avec, actuellement, de nouvelles implantations à venir, sans soutien de la collectivité et donc avec cet effet levier efficace que nous recherchons, comme on le fait ailleurs sur le territoire du Grand Lyon.

Monsieur le Maire, avant de passer la parole à Marie-Odile Fondeur, je voulais si vous me le permettez remercier les services de la Ville et du Grand Lyon qui se sont beaucoup battus pour que les dossiers aboutissent et, en particulier, la Mission quartiers anciens, en tirant mon chapeau aussi aux bailleurs privés et publics qui ont cru en notre action tout au long de ce dispositif.

Je souhaiterais aussi souligner la qualité du travail partenarial mené pour aller chercher quelquefois, je peux le dire de manière un peu triviale, « avec les dents », mais toujours avec beaucoup de

rage les porteurs de projets. Je voulais aussi particulièrement saluer le travail que nous avons mené avec les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement, je pense notamment au Premier Adjoint Grégory Climent, mais aussi pour le commerce à Isabelle Gleize, et pour la sécurité à Boumedienne Bousouar.

**Mme FONDEUR Marie-Odile**, Adjointe : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement, chers Collègues, effectivement je rejoins David Kimelfeld, il est nécessaire de souligner que c'est grâce à la qualité du travail partenarial mis en œuvre dans ce projet et à l'ensemble des mesures exposées, que la vitalisation du bas des Pentes porte aujourd'hui ses fruits.

Au niveau économique, la mise en œuvre d'un périmètre opérationnel et prioritaire limité à la rue Romarin et pour partie aux rues Saint-Polycarpe et Sainte-Catherine, accompagnée d'une stratégie de développement économique et commerciale, ont permis l'obtention de résultats significatifs à la fois dans le nombre et la nature des activités implantées. Les activités créatives affirment chaque jour davantage leur présence dans le quartier et insufflent un nouvel esprit sur les Pentes de la Croix-Rousse. Une nouvelle génération d'entrepreneurs s'affirme et prend le relais. De nouvelles boutiques ont fleuri.

Au 30 mars 2013, 15 nouvelles activités se sont installées en rez-de-chaussée, sur des emplacements stratégiques situés rue Romarin, dont 10 dans le cadre de l'appel à projets. Vous pouvez les voir le long de la rue Romarin. Par exemple, on a : Citronnelle qui est une épicerie bio, du stylisme en mode et création Wilfried Karloff qui est un salon de coiffure haut de gamme, Hello Brooklyn : fabrication et vente de donuts, la Rumeur blonde : créatrice d'accessoires et de mode en cuir, la Bicycletterie qui est un atelier de vente et de réparation de vélos, Carry Bradshop : magasin de mode vintage, l'Atelier des Coquettes : création de chapeaux, le Cabinet des Curieuses : magasin de prêt-à-porter, Jeanne Nouveautés : ex-magasin de chapeaux, Madame des Feuillants : création de bijoux, etc.

Sur ces 15 installations, 7 ont bénéficié du dispositif FISAC mis en place sur les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements, en créant ainsi un effet de levier par la remise sur le marché de locaux vacants. Une aide financière accordée aux porteurs de projets, pour réaliser des travaux intérieurs et rénover les devantures commerciales. C'est un des outils facilitateurs ayant permis l'installation de nouvelles activités et de soutenir certaines déjà existantes. Le montant des investissements des collectivités s'élève pour le FISAC à 130.000 € pour la Ville de Lyon, 84.000 € pour le Grand Lyon, et 181.000 € pour l'Etat et la Région. Une véritable diversification d'activités aujourd'hui présente sur le secteur avec du commerce alimentaire, des activités de la mode, coiffeur, fleuriste, salons de thé, épicerie bio, offre de services bio-responsable...

Sur l'ensemble des installations, cela représente la création de 10 entreprises et de 27 emplois sur le quartier. Ce renouveau a des conséquences dans la vie quotidienne des acteurs économiques qui se traduisent par l'émergence de nouveaux réseaux, de nouvelles clientèles pour les commerces de proximité. Cette arrivée d'entreprises inscrit résolument le quartier dans une nouvelle dynamique. Des animations commerciales sont attendues dès lors qu'une association de commerçants pourra être créée, la Ville de Lyon poursuivra son soutien et son accompagnement.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, moi je veux vous remercier les uns et les autres. Evidemment, la transformation de la ville, ce n'est pas simplement dans le verbe et dans l'incantation : c'est dans l'action ! Et je crois que l'action que nous avons menée avec le Grand Lyon, avec la Ville de Lyon, avec l'ensemble des services, évidemment avec les Adjointes concernés : et je veux remercier moi aussi, Grégory Climent, Isabelle Gleize. On a déjà fait ensemble le passage Thiaffait qui avait été, on va dire, un marqueur pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, mais il est vrai que ce quartier, de par l'évolution de son histoire, le fait qu'un certain nombre de commerçants étaient partis de ce quartier, avait connu une période d'affaissement ; il a fallu le remettre sur pied, cela n'a pas été un travail totalement facile, et donc nous l'avons fait, les uns et les autres. Et aujourd'hui, moi, j'invite les Lyonnais à venir voir l'ensemble du quartier, parce qu'il commence à prendre forme et on voit que comme cela, et bien l'action de la Ville de Lyon permet de transformer la vie d'un certain nombre de quartiers.

Evidemment, ce sont des commerces qui renaissent, mais au delà, ce sont des quartiers qui se transforment pour leurs habitants. Merci à toutes celles et à tous ceux qui veulent bien prendre part à cette action.

### **Question n° 3 - Politique de la ville, insertion des jeunes**

**M. LEBUHOTEL Bruno** : Monsieur le Maire, la problématique de l'insertion professionnelle de certains jeunes adultes, sans qualification ni diplôme, en rupture sociale ou familiale, est une réalité qui impacte les territoires en Politique de la Ville, et cela touche aussi les jeunes de notre arrondissement.

A ce titre, vous avez initié une expérimentation à destination de ce public le plus éloigné des dispositifs de droit commun, en vous appuyant sur les associations des Pentes de la Croix-Rousse, reconnaissant leur rôle d'acteurs de proximité, co-constructeurs de notre Contrat de Ville. Cela se traduit notamment dans le cadre du programme Egalycité.

Pouvez-vous nous faire, Monsieur le Maire, un point sur l'implication des associations du 1<sup>er</sup> arrondissement et sur les modalités de financement des projets associatifs, les effets et les éventuelles perspectives que nous pouvons en attendre ?

**M. LEVEQUE Louis**, Adjoint : Monsieur l'Adjoint, Mesdames et Messieurs, vous le savez bien et c'est un atout, votre arrondissement bénéficie d'une dynamique associative extrêmement forte, avec des associations dont le rayonnement s'étend bien au delà de la Ville de Lyon, voire de l'agglomération (ce qui ne les empêche pas de nouer des partenariats constructifs avec les acteurs de proximité : CIDFF, CLLAJ, Médecins du Monde, Cabiria...), et puis en même temps des associations à dimension plus locale œuvrant dans des domaines diversifiés.

Ces associations sont nombreuses à s'inscrire dans les démarches de travail, coordonnées dans le cadre de la politique de la ville, en complémentarité et en bonne intelligence avec les institutions et les services publics, dans l'objectif d'apporter une réponse locale, cohérente, adaptée aux besoins de la population du 1<sup>er</sup> (« l'action jeunes » évoquée dans votre question et sur laquelle je reviendrai en est une illustration »).

Il serait vain de vouloir les citer toutes, mais toutes participent à une dynamique partenariale de territoire dans un ou plusieurs domaines : la santé, la culture, l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, le cadre de vie... Les plus « structurantes » pour ce quartier, c'est-à-dire en capacité de fédérer d'autres énergies autour d'elles, sont : la régie de quartier 1.2.4.services, l'épicerie sociale et solidaire « la Passerelle d'Eau de Robec », ALIS, Lalouma, et bien évidemment les deux centres sociaux Quartier Vitalité et Grand'Côte et Anne Brugnera y reviendra (et dans une certaine mesure les compagnons bâtisseurs et la ka'fête ô mômes).

En ce qui concerne la problématique de l'insertion professionnelle des « jeunes sans projet » : il s'agit d'une action expérimentale et partenariale débutée sur les Pentes de la Croix-Rousse fin 2010, pour inscrire les jeunes dans une trajectoire d'insertion sociale ou un parcours de qualification.

Cette action a été bâtie sur la base de constats partagés par la prévention spécialisée de l'ADSEA, la régie de quartier 1.2.4.services et la mission locale –je remercie sa présidente Anne-Sophie Condemine- : en étroite coopération autour de la problématique des 16-25 ans, et elle constitue une réponse locale adaptée à des situations complexes.

Ces publics jeunes sont effectivement identifiés comme très en difficulté, sortis du système scolaire sans diplôme et sans ou très peu de qualifications et surtout sans aucun projet d'avenir professionnel. Totalement démobilisés, ils ne parviennent pas à intégrer les dispositifs emploi/formation de droit commun. L'effondrement de l'intérim ces dernières années a aggravé cette situation.

L'objectif de cette action est donc d'accrocher ou de raccrocher les jeunes dans un suivi régulier avec un référent mission locale dédié, à travers une mise en situation de travail conçue comme un espace de remobilisation.

Les jeunes concernés par l'action sont des jeunes filles et garçons de 18 à 25 ans présentant des fragilités multiples (échec scolaire, difficultés familiales...), qui freinent ou impactent leur avancée sociale. Ils sont repérés et orientés par les éducateurs de prévention spécialisés. Et après entretien de recrutement, ils sont accueillis et encadrés par la régie de quartier 1.2.4.services sur la base d'un contrat de travail : un CAE de six mois maximum non renouvelable de 22h30 hebdomadaires. A ce jour, trois postes sont ouverts dans la structure, avec entrée et sortie permanente.

Au sein de ces structures, ils effectuent différentes missions (entretien d'allées d'immeubles ou d'espaces verts, manutention, collecte de déchets, travaux de peinture, boîitage...) avec un aménagement personnalisé des postes de travail.

Cette mise en situation de travail s'adapte aux besoins de chaque jeune et permet de traiter avec lui les difficultés qui l'empêchent d'avancer (problèmes de santé, de logement, de justice...). Ainsi, un jeune a pu bénéficier de cours de remise à niveau en français, intégrés à son temps de travail. Cet exemple est représentatif d'une certaine logique d'action, où le contrat de travail n'est qu'un support d'accompagnement, où la rentabilité sociale prime sur l'activité productive.

Les jeunes bénéficient également de formations et d'actions proposées en interne à la Régie (habilitation électrique, premiers secours, ...). Le parcours est ponctué de quatre périodes d'immersion d'une semaine en entreprise ou dans un service public. A raison d'une rencontre par semaine, le référent de la mission locale accompagne les jeunes dans l'élaboration et la mise en place d'un projet de formation et poursuit ce suivi à la fin du contrat.

Le financement de cette action est assuré par l'Etat, la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon.

En termes de bilan, tant quantitatif que qualitatif, 17 jeunes de 18 à 25 ans ont bénéficié de cette action depuis 2010, dont trois jeunes femmes. Parmi ces 17 jeunes, 12 avaient ou ont des problématiques de justice, allant de la semi-liberté aux travaux d'intérêt généraux, deux n'avaient pas de logement. La plupart sont aujourd'hui en suivi régulier à la mission locale.

L'action s'appuie sur une mise en synergie régulière des acteurs, qui a permis d'adapter progressivement les modalités de fonctionnement de l'action, avec la formalisation des recrutements, le renforcement du suivi par des bilans hebdomadaires avec les jeunes, la création d'un outil de suivi des parcours. Aujourd'hui, le travail s'oriente vers le développement d'un réseau d'employeurs partenaires, pour diversifier les propositions d'immersion (la découverte des métiers) et/ou de formation ou d'emploi direct en sortie de contrat.

Sur l'approche territoriale, cette action a permis un renforcement des liens entre les acteurs de terrain.

Les approches individuelles impactent aussi positivement la dynamique sociale du territoire, notamment quant au regard porté par les jeunes sur la mission locale ou sur les professionnels de la Régie.

Fort de cette expérience et d'un bilan, valorisant en termes d'utilité sociale, cette action essaime dès cette année sur d'autres territoires en politique de la ville : Moncey/Voltaire, Guillotière et Gerland, toujours en lien avec la Régie de quartier 1.2.4 services, dont nous pouvons saluer l'engagement.

Enfin, cette expérimentation a permis de mettre sur pied en septembre 2012, sous un mode de fonctionnement un peu différent, les Chantiers Permanents d'Insertion sur le territoire de Mermoz, dont les premiers résultats s'avèrent prometteurs.

**Mme BRUGNERA Anne**, Adjointe : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement, chers Collègues, Louis Lévêque vient de vous présenter l'expérimentation de mobilisation de « jeunes sans projet » qui concerne des jeunes en grande difficulté sociale, pour qui la question de l'emploi représente un enjeu majeur, mais aussi, souvent, un point d'entrée dans d'autres problématiques aussi complexes que diverses et c'est pourquoi cette action fédère de nombreux partenaires associatifs qui viennent d'être évoqués.

Cet exemple montre à quel point la vie associative est non seulement riche et diverse à Lyon, et particulièrement dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, mais qu'elle est aussi réellement très impliquée, et notamment comme on vient de le voir, dans la prise en charge des plus fragiles des Lyonnais.

Je voulais revenir sur les modalités de financement des associations et leurs effets et rappeler que les relations tissées entre la Ville de Lyon et ces associations se déclinent de trois façons différentes.

Premièrement, nous privilégions une approche thématique. Ainsi chaque association dialogue et travaille avec la délégation dont elle partage l'objet. Une compagnie théâtrale s'adresse à l'Adjoint à la Culture, un club sportif, à l'Adjoint aux Sports. Ceci permet de croiser les projets des uns et des autres et de mieux coordonner, articuler les actions municipales et associatives.

Deuxièmement nous incitons nos partenaires associatifs à une approche partenariale territoriale en plein cœur de nos quartiers. C'est ainsi que le rapprochement des associations est privilégié pour qu'elles croisent leurs connaissances de leur quartier, leur analyse des attentes et des besoins des habitants pour ensuite construire une action commune ou au moins coordonnée. Ce rapprochement permet l'articulation de thématiques différentes et de nombreux acteurs. Et elle a pour conséquence d'offrir aux habitants non pas des actions segmentées, chacun dans son domaine, mais des actions plus globales et plus riches de diversité. Les fêtes de quartier sont bien sûr les exemples les plus visibles, les plus « légers » de ce travail en commun, mais il peut toucher, et cela se sait moins, des sujets beaucoup plus « lourds » tel que l'emploi des jeunes comme vient de l'évoquer Louis Lévêque.

Enfin, nous favorisons l'approche globale des habitants. Et cette approche globale est véritablement le cœur de métier de nos centres sociaux et Maisons des Jeunes et de la Culture, partenaires

indispensables de notre action municipale. En l'occurrence, sur les pentes, les habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement bénéficient de deux centres sociaux et non des moindres, les centres sociaux Quartier Vitalité et Grand Côte.

Ces associations ont une mission d'animation globale, puisqu'elles délivrent à la fois des prestations sociales, familiales comme des accueils de loisirs pour les enfants ou des crèches pour les plus petits, mais elles proposent aussi de nombreuses activités, des projets de mixité sociale, du vivre ensemble. Elles donnent aussi à leurs usagers le pouvoir d'agir, en rentrant dans leur Conseil d'Administration, pour agir soit sur leur Centre social, leur MJC ou sur leur environnement proche.

Bien sûr, toute cette approche nécessite des moyens, les moyens de travailler : disposer de locaux, d'une équipe, d'un budget. La ville y pourvoit à sa juste hauteur, à la fois par la mise à disposition de locaux associatifs, aussi par le versement de subventions pour des actions particulières.

Et pour apporter plus de visibilité, de stabilité à ces associations, nous avons instauré des conventions pluriannuelles et un dialogue continu entre la ville et les associations.

C'est d'ailleurs les structures elles-mêmes, Centres sociaux et MJC qui font la meilleure promotion de ce mode de relation partenariale puisque nous avons accueilli en 2011 la convention nationale des MJC et nous accueillerons cette année, en juin le Congrès National des Centres Sociaux.

Alors, quels effets cette politique de partenariat a-t-elle sur la ville, sur nos habitants ? Tout d'abord, avec plus de locaux associatifs, avec des bâtiments rénovés, agrandis, des associations rendues plus solides et qui génèrent toujours plus d'activités et de prestations, les Lyonnais ont une offre d'activités associatives beaucoup plus riche. Ils ne s'y sont pas trompés puisque depuis 4 ans, depuis ces nouvelles conventions, les 29 centres sociaux et MJC de Lyon ont enregistré une hausse de leurs adhérents de près de 13 % en moyenne, ce qui est considérable.

Enfin, nos perspectives : d'abord dresser le bilan de ces conventions entre la ville et les associations et travailler sur des marges de progression identifiées dont une qui nous tient à cœur qui est de fédérer les énergies associatives autour de nos Centres Sociaux et MJC.

Ces structures, loin de vouloir restreindre l'initiative des petites associations peuvent les accompagner, doivent les accompagner, en leur mettant des locaux à disposition, du temps de salarié, de bénévoles, du savoir faire ou des conseils. Ce soutien permet de fédérer les associations au cœur d'un quartier, il peut servir aussi à aider des projets émanant directement des habitants.

Voilà ! Sachez que cette démarche patiente et déterminée où l'action publique et l'initiative associative convergent pour un meilleur service aux publics est notre méthode.

Fédérer les énergies et développer cette vie associative locale dans nos quartiers est toujours notre objectif et nos réalisations sont déjà l'une des richesses de notre ville. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci bien. Voyez mes chers Collègues, finalement, pour essayer de lutter contre ce qui est aujourd'hui un mal endémique de notre pays, le chômage, c'est mener une double action.

D'abord essayer de mener des actions pour créer de l'emploi sur la ville. Ensuite essayer de mettre en adéquation comme on vient de le dire, à la fois les emplois qui sont portés par la dynamique de la ville, et en même temps l'action menée par le pôle emploi de Lyon, par la Maison de l'emploi, par les PLI, par l'ensemble de la vie associative et articuler tout cela.

Vous avez vu comment, au cours des dernières semaines on a pu avoir un certain nombre d'annonces qui étaient faites pour ce qui concerne l'emploi nouveau sur Lyon, dans le domaine des sciences du vivant, dans le domaine de la robotique, dans le domaine du design.

Nous aurons dans quelques temps, au mois de juillet, un forum mondial sur la Sécurité, qui se tiendra à Lyon. Et autour de ce forum on est en train d'articuler quelques emplois nouveaux.

Sur les grands projets urbains que nous menons, vous avez vu peut-être que nous allons poser la première pierre de la tour Incity dans quelques jours, la semaine prochaine, jeudi.

Sur cette tour Incity, ce sont à peu près 2000 emplois nouveaux qui seront créés dans les prochains mois.

Comme vous le savez, quand cette tour sera réalisée, c'est un certain nombre de services de la SNCF qui vont se décentraliser. Je voyais M. Guillaume Pépy. Il me disait que ce sont 500 emplois de cadres qui vont être décentralisés de Paris jusqu'à Lyon. Donc, évidemment, 500 personnes nouvelles qui viennent s'installer à Lyon avec leurs familles, cela représente 1500 personnes et ce sont des besoins

nouveaux en logement dans une période où la dynamique du logement est peut être un peu moins favorable. C'est permettre que la machine continue à marcher.

Je m'occupe un peu comme toujours du dossier du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais. C'est là 2 000 à 3 000 emplois qui vont être générés dans les prochains mois. Pour ne donner qu'une idée : dans le 1<sup>er</sup> arrondissement dont on parle, il y a 2 000 demandeurs d'emplois. Voyez, sur simplement la tour Incity et le stade, des projets un peu contestés, ce sont 4000 emplois qui seront créés. On voit un peu ce que cela donne. On ne peut pas tenir des discours micro économiques sans être aussi dans des projets macro économiques. Quelque part il y aurait une distorsion si évidemment on écoutait ceux qui disent qu'il ne faut jamais bouger, le taux de chômage pourrait être encore plus élevé.

Si je compare les taux de chômage entre Lyon, par exemple, et un certain nombre de grandes villes, je m'aperçois qu'à Lyon -ce sont les chiffres du dernier semestre 2012- ils étaient à peu près de 9 sur l'espace emploi de Lyon, sur les mêmes références, ils étaient à Toulouse de 10,2, à Lille de 11,3, à Marseille de 12,9 et à Montpellier de 13,4.

Essayer de développer la Ville, c'est tout de même, être au service de tous les Lyonnais, de leur emploi, de celui de leurs enfants. Ensuite il s'agit de trouver des structures dynamiques, d'organiser ce que nous faisons ensemble avec la Maison de l'emploi, essayer de mettre en adéquation à la fois les demandeurs d'emplois et les offres et essayer de faire en sorte que les publics les plus éloignés de l'emploi puissent venir, également, dans cette dynamique.

Merci aux élus du 1<sup>er</sup> arrondissement de nous aider dans cette tâche qui est extrêmement importante.